

173 heures et lettre d'entente no 12 FEC-CPNC

En décembre dernier, la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) qui nous représente a conclu une entente avec la partie patronale concernant la modification de certains articles de notre convention collective pour l'hiver 2021, en raison de la situation de crise sanitaire.

Parmi ces articles, on y retrouve l'article portant sur la reconnaissance du temps de travail, communément appelée « les 173 heures ».

Extrait de la lettre d'entente 2015-2020 – numéro 12 entre la FEC-CSQ et le CPNC :

1.3 Les activités pédagogiques liées à la reconnaissance du temps de travail

Pour la session d'hiver 2021, la clause 8-3.02 est suspendue aux fins de la reconnaissance du temps de travail.

Cela signifie donc qu'en principe les activités liées au plan de travail des départements et aux 173 heures seraient suspendues pour la session d'hiver 2021.

Rappelons que ces 173 heures doivent servir à réaliser *des activités pédagogiques (80 %) et des activités de concertation inhérentes à la vie pédagogique des programmes (20 %)* selon notre convention collective.

Extrait de la clause 8-3.02 de la convention collective 2015-2020 de la FEC-CSQ :

Les activités pédagogiques visées à la présente clause comprennent :

- les activités d'encadrement des étudiantes et des étudiants;
- les activités de formation pédagogique (ne se limitant pas uniquement à des cours);
- les activités d'assistance professionnelle aux enseignantes et enseignants;
- les activités d'information et de promotion liées au développement institutionnel;
- d'autres activités liées à l'amélioration de la réussite, après entente entre le département et le Collège.

Dans les faits, comme nous l'avons également constaté cet automne, il peut être difficile en réalité de choisir quoi « couper » parmi les activités prévues et constituant les 173 heures. Compte tenu que ces heures devraient être, en principe, suspendues cet hiver mais que cela est difficilement applicable, cela demeure au jugement des départements de minimiser leurs activités à « l'essentiel ».

Par Audrey Bouchard-Lachance, présidente du SEECV